

Le Petit Rapporteur

En direct du Conseil Municipal

Au cours du Conseil Municipal du 15 Décembre dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

1- Election des conseillers communautaires : suite à la fusion des 2 communautés Buëch Dévoluy et Haut Buëch effective au 01/01/2017, la composition du conseil communautaire est modifiée, la Commune perd 1 siège et une élection doit avoir lieu au sein du Conseil avec un scrutin de liste à 1 tour à la répartition proportionnelle parmi les conseillers sortants. Thomas MICHEL informe de sa décision de ne pas se présenter. Suite au vote (14 voix) sont élus : Jean-Marie BERNARD, Bernadette LAPEYRE, Alain LAURENS.

2- Emprunt centre de bien-être: dans le cadre du plan de financement du CBE, un emprunt de 3.5 millions d'euros est nécessaire. Le conseil municipal à l'unanimité décide de contracter cet emprunt auprès de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Côte d'Azur et précise que les conditions financières et la durée exacte de cet emprunt seront fixées par décision du Maire et autorise Mme le Maire à signer tous documents afférents.

3- CBE—attribution marchés lot 4 : couverture, étanchéité, lauze, vêtüre bois et ITE et lot 15 : traitement de l'eau : ces 2 lots n'avaient pas pu être attribués en Août. Les entreprises candidates ont toutes été consultées suite à des modifications techniques demandées par le contrôleur technique pour le lot 4 et par le

COPIL pour le lot 15. Le conseil municipal à l'unanimité attribue le lot 4 à SARL DAUTREMER pour un montant de 591.595,88 € et le lot 15 à ETE pour un montant de 449.212 € et autorise le Maire à signer les marchés.

4- CBE—approbation des avenants aux lots 2, 6, 9, 10, 11, 12 et 14 : ces avenants sont rendus nécessaires par les modifications au projet : ajout d'un hammam, de cabines de déshabillage et de vestiaires, suppression de 3 cabines de soin, ajout d'une main courante dans le grand bassin, d'une banquette carrelée au droit des rochers, suppression des casiers de consignes, ajout d'un écran dans le hall d'accueil et d'un châssis vitré dans le sas d'entrée. La maîtrise d'œuvre a procédé à l'examen de ces additifs et propose de signer des avenants pour 7 lots (le 8ème a été refusé). La commission MAPA a donné un avis favorable. Le conseil municipal à l'unanimité approuve les avenants proposés et autorise le Maire à les signer.

5- Tarifs des salles communales : (cf. tableau sur le site de la Commune : www.mairiedevoluy.fr) ; le conseil à l'unanimité approuve les nouveaux tarifs et précise qu'ils s'appliqueront au 1er/01/2017.

6- Tarifs des remontées mécaniques 2017/2018 : l'exploitant des RM propose les tarifs pour la saison 2017/2018 avec 1 augmentation de 1.5 %.

Le conseil à l'unanimité approuve ces tarifs. (cf. tarifs sur le site de la Mairie).

7- Convention avec les prestataires d'activités du domaine nordique : les prestataires (chiens de traîneaux et ski joëring) signent chaque année une convention précisant les modalités de cohabitation afin d'éviter les conflits d'usage et de sécurité, des services rendus par l'équipe du domaine nordique et en échange d'une participation financière (calculée sur les 3 dernières années avec neige) chiens de traîneaux : 450 € et ski joëring : 200 €. Le conseil à l'unanimité approuve les conventions proposées.

8- Indemnités de conseil à la Trésorière : à 3 voix contre, 1 abstention et 10 voix pour le conseil attribue une indemnité de 1.832,36 € à Mme VILLOIN au titre de 2016.

9- BP—DM N° 7 : afin de pouvoir acter budgétairement la vente de la maison du Col du Festre et de l'ancienne école de la Cluse, il est nécessaire de sortir de l'actif des dépenses les concernant : approbation à l'unanimité »

10- Un tableau récapitulatif des décisions prises et engagées par le Maire au titre des délégations du CM est présenté.

Si vous souhaitez accéder aux Comptes Rendus complets, vous pouvez vous rendre sur le site : www.mairiedevoluy.fr